



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E46724

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/03/2015
250 000

Raison sociale : GALLO SARL

57 RUE DES TUILERIES
85120 ST PIERRE DU CHEMIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 95B31

Siret : 399 538 974 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5421339

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 76640932

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 76640932

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 02 51 51 72 60

Portable :

Site Internet : www.sarl-gallo.fr

E-mail : sarl.gallo@orange.fr

Responsabilité légale :

GALLO FRÉDÉRIC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/07/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.